

Mettre en place un Comité Social et Economique adapté : le CSE, acteur majeur du dialogue social



RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE



Maître Michel MORAND

Président du cabinet
BARTHELEMY Avocats
Professeur Associé à la Faculté
de Droit de Clermont-Ferrand

Spécialiste en droit du travail, de la sécurité sociale
et de la protection sociale

Président du Conseil Scientifique Barthélémy Avocats

Membre du Conseil Scientifique de la Semaine Juridique -
Edition Entreprise

Ancien directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ)

Ancien directeur du Master de droit du travail - Faculté de
Droit de Clermont-Ferrand

INFORMATIONS PRATIQUES

PARTICIPANTS

Directeurs généraux, directeurs d'établissements, responsables
d'équipes, responsables des Ressources Humaines.

Groupe de 8 personnes minimum

Prérequis : aucun

DATES DES SESSIONS

- Durée : 1,5 jours
- Horaires : 14h00-17h30 / 9h00-16h30
- Mardi 18 et mercredi 19 septembre 2018

LIEUX DES SESSIONS

- Créteil locaux de la FGPEP

TARIF Coût pédagogique pris en charge par la FGPEP dans le
cadre de la convention nationale

LES +

La mise en œuvre des ordonnances MACRON en continuité des lois
sociales précédentes bouleverse nos modes de fonctionnement
et placent la négociation comme principal outil de gestion des
organisations. Il s'agit là d'une nouvelle culture à acquérir et de
nouvelles règles à s'approprier.

« L'Édition spécifique de la Revue Fiduciaire » co-écrite avec Maître
MORAND sera mis à disposition des participants.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les participants seront en capacité de :

- Se poser les questions préalables à la mise en place de
leur CSE, acteur majeur de la négociation d'entreprise.
- Réfléchir à la mise en œuvre d'un dialogue social
performant et adapté à chaque organisation.
- Mettre en place le CSE dans leur structure.

PROGRAMME

Les enjeux de la négociation pour la pérennité des organisations et le rôle central du CSE

Mettre en place le CSE

- Que deviennent CE, DP et CHSCT ? Calendrier de déploiement.
- Les conditions de mise en place : niveau CSE et UES.
- Les représentants de proximité : de quoi s'agit-il ?
- La composition du CSE, les élections professionnelles, les mandats.

Connaître les attributions et les prérogatives du CSE

- Les attributions du CSE dans les organisations - et + de 50 salariés.
- L'info-consultation du CSE : la priorité donnée à la négociation.
- Les attributions du CSE dans les organisations de + 300 salariés.
- Les activités sociales et culturelles.
- La base de données économiques et sociales : les nouveautés.

Maîtriser les règles de fonctionnement et les moyens du CSE

- Les rôles respectifs du Président, Secrétaire, Trésorier, Elus
titulaires et suppléants - les règles de suppléance.
- Les réunions du comité.
- Le règlement intérieur du comité.
- Le budget de fonctionnement du CSE : nouvelles règles.
- Les experts du CSE et leurs pouvoirs d'investigation.
- Les commissions Santé, Sécurité, Conditions de travail et autres.

Le Conseil d'Entreprise

- Mise en place et attributions.
- Les domaines de co-décision.

Méthodes pédagogiques

- Exemples de négociations à partir des exemples vécus par les
stagiaires.

Évaluation

- En complément du bilan oral réalisé par le formateur en cours
de formation, un questionnaire de satisfaction sera remis aux
participants en fin de formation.
- Dans les 6 mois suivants, un questionnaire à froid sera envoyé
au commanditaire et aux stagiaires pour évaluer l'impact de la
formation sur les pratiques professionnelles.